



VAN DE PUT & CO
BANQUIERS PRIVÉS | PRIVAATBANKIERS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES GERANTS

31/12/2020

Een Nederlandstalige versie van deze jaarrekening, van het verslag der zaakvoerders en van het verslag van de commissaris-revisor is ook verkrijgbaar; in geval van interpretatieverschillen tussen de Nederlandstalige versie en de Franstalige versie van deze documenten, geldt uitsluitend de Nederlandstalige versie.

En cas de divergences d'interprétation entre la version française et la version néerlandaise des présents comptes annuels, du rapport des gérants et du rapport du commissaire-reviseur **seule la version néerlandaise fait foi.**

VAN DE PUT & CO Banquiers Privés | Privaatbankiers | Private Bankers

Commanditaire vennootschap op aandelen | Société en commandite par actions ■ BTW | TVA BE 0404.501.381 RPR | RPM ■ BIC: VAPEBE22
Van Putlei, 74-76, 2018 Antwerpen ■ Tel.: +32 (0)3 230.98.19 ■ Fax: +32 (0)3 239.73.20 ■ www.vandeput.be ■ info@vandeput.be

10				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	E.	D.	C-ét 1.1

**COMPTES ANNUELS EN MILLIERS
D'EUROS**

DENOMINATION : VAN DE PUT & CO Privaatbankiers - Banquiers Privés

Forme juridique : Société en commandite par actions

Adresse Van Putlei

N° : 74/76 Bte :

Code postal : 2018 Commune : ANTWERPEN

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Antwerpen

Adresse Internet* : <http://www.vandeput.be>

Numéro d'entreprise

BE0404.501.381

DATE 24 / 05 / 2019 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

06 / 05 / 2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2020

au

31 / 12 / 2020

Exercice précédent du

01 / 01 / 2019

au

31 / 12 / 2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VAN DE PUT Arnaud, Banquier

Brusselsesteenweg 83/B, 1560 Hoeilaart, BELGIQUE

Associé - Gérant

DE WASSEIGE Maximilien, Banquier

Grensstraat 150, 1970 Wezembeek-Oppeem, BELGIQUE

Associé - Gérant

VAN DE PUT Nicolas, Banquier

Hoeilaartsesteenweg 322, 3090 Overijse, BELGIQUE

Associé - Gérant

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées : **87** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :
3bis, 5.3.3, 5.5.2, 5.5.3, 5.5.5, 5.5.6, 5.6.2, 5.7.1, 5.7.2, 5.7.3, 5.8.4, 5.8.6, 5.11, 5.13, 5.16, 5.17, 5.20, 5.21.1, 5.21.2, 5.21.3,
5.21.4, 5.22, 5.24.1, 5.24.2, 5.25, 5.28.1, 5.31 et 5.32.2

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

Maximilien DE WASSEIGE
Gérant

Arnaud VAN DE PUT
Gérant

N°	BE0404.501.381	C-ét 1.1
----	----------------	----------

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

VAN DE PUT Alexis, Banquier

Waversesteenweg 138, 1560 Hoeilaart, BELGIQUE

Associé - Gérant

DE BELLEFROID Charles-Antoine, Banquier

Tentrappestraat 47, 1560 Hoeilaart, BELGIQUE

Associé - Gérant

Mazars Réviseurs d'Entreprises

Société sous forme de Société Coopérative à Responsabilité Limitée

N° : BE 0428.837.889

Manhattan Office Tower, Bolwerklaan – Avenue du Boulevard 21 b 8, 1210 Brussel, BELGIQUE

Représenté par :

Xavier Doyen

Manhattan Office Tower, Bolwerklaan – Avenue du Boulevard 21 b 8, 1210 Brussel, BELGIQUE

Commissaire

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	76.774	57.133
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit.....	5.1	10300	33.830	29.434
A. A vue		10310	33.830	25.941
B. Autres créances (à terme ou à préavis).....		10320		3.493
IV. Créances sur clients.....	5.2	10400	835	448
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500	35.723	42.356
A. D'émetteurs publics		10510	10.178	14.990
B. D'autres émetteurs		10520	25.545	27.366
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	5.4	10600	9.180	9.916
VII. Immobilisations financières	5.5 / 5.6.1	10700	1.158	1.158
A. Participations dans des entreprises liées		10710		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	1.158	1.158
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	252	252
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	2.626	2.696
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	1.003	958
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	407	402
TOTAL DE L'ACTIF		19900	161.788	144.753

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>143.973</u>	<u>126.951</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100		
A. A vue		20110		
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120		
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130		
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	138.846	125.075
A. Dépôts d'épargne		20210		
B. Autres dettes		20220	138.846	125.075
1. A vue		20221	138.846	123.740
2. A terme ou à préavis		20222		1.335
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223		
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300		
A. Bons et obligations en circulation		20310		
B. Autres		20320		
IV. Autres dettes	5.14	20400	4.220	723
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	7	3
VI. Provisions et impôts différés		20600		
A. Provisions pour risques et charges		20610		
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612		
3. Autres risques et charges	5.16	20613		
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	900	1.150
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800		
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>17.815</u>	<u>17.802</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.100	3.100
A. Capital souscrit		20910	3.100	3.100
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000		
XI. Plus-values de réévaluation		21100	358	358
XII. Réserves		21200	11.675	11.675
A. Réserve légale		21210	310	310
B. Réserves indisponibles		21220	2	2
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222	2	2
C. Réserves immunisées		21230	414	414
D. Réserves disponibles		21240	10.949	10.949
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		21300	2.682	2.669
TOTAL DU PASSIF		29900	161.788	144.753

POSTES HORS BILAN

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Passifs éventuels				
.....	5.22	30100		
A. Acceptations non négociées		30110		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120		
C. Autres cautions		30130		
D. Crédits documentaires		30140		
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
.....	5.22/ 5.24	30200	467	756
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210		
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	467	756
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230		
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
.....		30300	1.625.036	1.734.974
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	1.625.036	1.734.974
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
.....		30400		

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	1.009	1.357
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	989	1.269
II. Intérêts et charges assimilées		40200	-388	-259
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	1.670	1.383
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	261	302
B. De participations dans des entreprises liées		40320		
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330		
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	1.409	1.081
IV. Commissions perçues	5.23	40400	6.305	5.845
A. Courtages et commissions apparentées		40410	2.443	2.128
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	3.862	3.717
C. Autres commissions perçues		40430		
V. Commissions versées		40500	-531	-463
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières ..(+)/(-)	5.23	40600	303	276
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	268	385
B. De la réalisation de titres de placement		40620	35	-109
VII. Frais généraux administratifs		40700	-2.948	-2.765
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-1.591	-1.492
B. Autres frais administratifs		40720	-1.357	-1.273
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-230	-219
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900		
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	1066	91
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100		
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200		
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300	250	
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	158	260
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-69	-66
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	4.463	5.258

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	1	
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	1	
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750		
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-9	-13
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-9	-13
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840		
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850		
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts ...(+)/(-)		41910	4.455	5.245
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921		
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922		
XX. Impôts sur le résultat	5.26	42000	-835	-995
A. Impôts		42010	-835	-995
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020		
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice		42100	3.620	4.250
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées		42200		
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		42300	3.620	4.250

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	6.290	6.919
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	3.620	4.250
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	2.670	2.669
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200		
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210		
2. Sur les réserves	49220		
C. Affectations aux capitaux propres	49300		4.249
1. Au capital et aux primes d'émission	49310		
2. A la réserve légale	49320		
3. Aux autres réserves	49330		4.249
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	2.683	2.670
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer	49600	3.607	
1. Rémunération du capital	49610	3.607	
2. Administrateurs ou gérants	49620		
3. Autres allocataires	49630		

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	<u>33.830</u>	<u>29.434</u>
1. Créances sur les entreprises liées	50101		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102		
3. Créances subordonnées	50103		
B. RELEVÉ DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	<u>.....</u>	<u>3.493</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104		
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105		
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107		
d. Plus de cinq ans	50108		
e. A durée indéterminée	50109		

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202		
3. Créances subordonnées	50203		
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit.....	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	835	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206		
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207		
d. Plus de cinq ans	50208		
e. A durée indéterminée	50209		
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210		
b. Créances sur les particuliers	50211	131	52
c. Créances sur les entreprises	50212	704	396
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213		
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215		
d. Prêts hypothécaires	50216		
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217		
f. Autres créances	50218	835	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	335	
b. Origine étrangère	50220	500	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10500)	<u>35.723</u>	<u>42.356</u>
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301		
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302		
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303		
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304		
b. Emetteurs publics étrangers	50305	10.178	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	4.132	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	21.413	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	35.723	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	36.128	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310		
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	12.645	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	23.078	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313		
b. Du portefeuille de placements	50314	35.723	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315		
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316		
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	376	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	202	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323P	xxxxxxxxxxxxxx	41.758
2. Mutations de l'exercice	50319	-5.075	
a. Acquisitions	50320	43.947	
b. Cessions	50321	-49.058	
c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, § 4 et 5 (+)/(-)	50322	36	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323	36.683	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50324		
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50325		
c. Impact sur le résultat	50326		
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332P	xxxxxxxxxxxxxx	658
6. Mutations de l'exercice	50327	302	
a. Actées	50328	302	
b. Reprises car excédentaires	50329		
c. Annulées	50330		
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50331	 (+)/(-)	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332	960	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50314)	<u>35.723</u>	

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10600)	<u>9.180</u>	<u>9.916</u>
1. Ventilation géographique des titres			
a. Emetteurs belges	50401	3.941	4.333
b. Emetteurs étrangers	50402	5.239	5.583
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	9.180	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	10.023	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405		
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406		
b. Du portefeuille de placements	50407	9.180	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408		
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409		

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414P	xxxxxxxxxxxxxx	10.622
2. Mutations de l'exercice	50410	14	
a. Acquisitions	50411	14	
b. Cessions	50412		
c. Autres adaptations (+)/(-)	50413		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414	10.636	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50415		
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50416		
c. Impact sur le résultat	50417		
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423P	xxxxxxxxxxxxxx	692
6. Mutations de l'exercice	50418	764	
a. Actées	50419	764	
b. Reprises car excédentaires	50420		
c. Annulées	50421		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50422		
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423	1.456	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50407)	<u>9.180</u>	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501		
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50502		
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503		
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50504		
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505		
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit	50506	1.158	1.158
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507		
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50508		
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509		
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50510		

2. Cotations

a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées	50512	
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513	
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées	50514	
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées	50516	1.158
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés .	50517	

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558P	xxxxxxxxxxxxxx	800
2. Mutations de l'exercice	50554		
a. Acquisitions	50555		
b. Cessions et désaffectations	50556		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50557		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	800	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50564P	xxxxxxxxxxxxxx	358
5. Mutations de l'exercice	50559		
a. Actées	50560		
b. Acquises de tiers	50561		
c. Annulées	50562		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50563		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	358	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571P	xxxxxxxxxxxxxx	
8. Mutations de l'exercice	50565		
a. Actées	50566		
b. Reprises car excédentaires	50567		
c. Acquises de tiers	50568		
d. Annulées	50569		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50570		
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	<u>1.158</u>	

N°	BE0404.501.381	C-ét 5.6.1
----	----------------	------------

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
NV Compagnie Commerciale Belge Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.499.304	Actions ordinaires SVN	3.861	15,24		31/12/2020	EUR	16.938	679

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738P	xxxxxxxxxxxxxx	252
2. Mutations de l'exercice	50734		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50735		
b. Cessions et désaffectations	50736		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50737		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738	252	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745P	xxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice	50739		
a. Actées	50740		
b. Reprises	50741		
c. Acquises de tiers	50742		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50743		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50744		
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745		
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50746	<u>252</u>	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxx	3.798
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50801	-28	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802		
b. Cessions et désaffectations	50803		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50804	-28	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	3.770	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50811P	xxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50806		
a. Actées	50807		
b. Acquises de tiers	50808		
c. Annulées	50809		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50810		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxx	1.407
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50812	112	
a. Actées.....	50813	112	
b. Reprises	50814		
c. Acquises de tiers	50815		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50817		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	1.519	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	<u>2.251</u>	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxxx	281
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820	92	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	129	
b. Cessions et désaffectations	50822	-65	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50823	28	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	373	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825		
a. Actées	50826		
b. Acquises de tiers	50827		
c. Annulées	50828		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50829		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxxx	230
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831	-28	
a. Actées	50832	37	
b. Reprises	50833		
c. Acquises de tiers	50834		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	-65	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50836		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	202	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	<u>171</u>	

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxxxx	580
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50839	-35	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	30	
b. Cessions et désaffectations	50841	-65	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50842		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	545	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50844		
a. Actées	50845		
b. Acquises de tiers	50846		
c. Annulées	50847		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50848		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxx	327
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50850	24	
a. Actées	50851	80	
b. Reprises	50852		
c. Acquises de tiers	50853		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	-56	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50855		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	351	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	<u>194</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	133
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880	10	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	10	
b. Cessions et désaffectations	50882		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50883		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	143	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885		
a. Actées	50886		
b. Acquises de tiers	50887		
c. Annulées	50888		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50889		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	133
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891		
a. Actées	50892		
b. Reprises	50893		
c. Acquises de tiers	50894		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50896		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	133	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	10	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

- Fournisseurs
- Assurance de groupe des employés
- Facturation aux tiers
- TVA à récupérer
- Impôts à récupérer
- Caution Clearnet Collateral Clearing Default Fund
- Caution Clearnet Collateral Clearing

Exercice
6
10
1
4
850
100
32

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter
2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	80
51002	327

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

Total

Codes	Exercice
51003	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201		
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202		
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	138.846	
b. De trois mois maximum	51204		
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205		
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206		
e. De plus de cinq ans	51207		
f. A durée indéterminée	51208		
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209		
b. Dettes envers les particuliers	51210	131.334	111.309
c. Dettes envers les entreprises	51211	7.512	13.766
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	130.156	
b. Origine étrangère	51213	8.690	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	418
a. Dettes échues	51402	
b. Dettes non échues	51403	418
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	
a. Dettes échues	51405	
b. Dettes non échues	51406	
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	418
b. Dettes fiscales estimées	51408	
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
• Rémunérations et charges sociales	51409	174
• Fournisseurs	51410	21
• Dividendes	51411	3.607

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer
2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	7
51502	

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

a. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent

Au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxxx 3.100	3.100

Modifications au cours de l'exercice

.....

.....

.....

.....

b. Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions ordinaires

.....

.....

.....

Actions nominatives

Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
		
		
		
		
	3.100	13.118
		
		
		
51801	xxxxxxxxxxxxxx	13.118
51802	xxxxxxxxxxxxxx	

2. Capital non libéré

a. Capital non appelé

b. Capital appelé, non versé

c. Actionnaires redevables de libération

.....

.....

.....

.....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)		xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx	
		
		
		
		

3. Actions propres

a. Détenues par l'établissement lui-même

* Montant du capital détenu

* Nombre d'actions correspondantes

b. Détenues par ses filiales

* Montant du capital détenu

* Nombre d'actions correspondantes

4. Engagement d'émission d'actions

a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

* Montant des emprunts convertibles en cours

* Montant du capital à souscrire

* Nombre maximum d'actions à émettre

b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

* Nombre de droits de souscription en circulation

* Montant du capital à souscrire

* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804	
51805	
51806	
51807	
51808	
51809	
51810	
51811	
51812	
51813	
51814	

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	
51816	
51817	
51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVICES ETRANGERES

		Codes	Exercice
1. Total de l'actif			
a. En euros		51901	134.697
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)		51902	27.091
2. Total du passif			
a. En euros		51903	138.986
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)		51904	22.802

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	1.009	1.357
* Sièges belges	52301	1.009	1.357
* Sièges à l'étranger	52302		
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	261	302
* Sièges belges	52303	261	302
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)		
* Sièges belges	52305		
* Sièges à l'étranger	52306		
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)		
* Sièges belges	52307		
* Sièges à l'étranger	52308		
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	1.409	1.081
* Sièges belges	52309	1.409	1.081
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	6.305	5.845
* Sièges belges	52311	6.305	5.845
* Sièges à l'étranger	52312		
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	303	276
* Sièges belges	52313	303	276
* Sièges à l'étranger	52314		
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	158	260
* Sièges belges	52315	158	260
* Sièges à l'étranger	52316		
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	20	19
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	18,2	17,4
* Personnel de direction	52319		
* Employés	52320	17,5	16,7
* Ouvriers	52321	0,7	0,7
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	30.608,4	28.862,5
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	1.219	1.137
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	296	296
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	62	57
d. Autres frais de personnel	52327	14	3
e. Pensions de retraite et de survie	52328		
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	52329		
b. Utilisations et reprises	52330		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

Indemnité reçu des compagnies d' assurances	5	6
Plus-values sur les ventes de voitures particulières	12	21
Revenus de loyers	64	63
Autres	77	170

6. Autres charges d'exploitation

a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	69	66
b. Autres	52332		
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....			
.....			
.....			

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées 52333

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées 52334

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	835
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	1.676
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	-841
c. Suppléments d'impôts estimés	52604	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607	
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		837
Plus-values non imposable sur voitures		-4
Revenus définitivement taxés		-1.666
Déduction pour investissement		-32
Provision pour risques bancaires		-250
4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608	
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609	
* Autres latences actives		
.....		
b. Latences passives	52610	
* Ventilation des latences passives		
.....		
.....		
.....		

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisations et taxes spéciales portées en compte

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	100	112
52702	845	844
52703	509	461
52704	6.092	8.338

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

NEANT

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

En février 2021 la Banque a versé un dividende intercalaire de € 324,00 brut par action.
 En conséquence, les fonds propres de la Banque ont été réduits d'un montant de € 4.250.232,00.
 Le bénéfice de ce montant a été déduit du montant des réserves disponibles.

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

1. Créances sur les personnes précitées
 - a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
.....
 - b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé
2. Garanties constituées en leur faveur
 - a. Conditions essentielles des garanties constituées
.....
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur
 - a. Conditions essentielles des autres engagements
.....
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
 - a. Aux administrateurs et gérants
 - b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A	
52901B	
52902	
52903	
52904	587
52905	

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
 - a. Autres missions d'attestation
 - b. Missions de conseils fiscaux
 - c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 - a. Autres missions d'attestation
 - b. Missions de conseils fiscaux
 - c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	24
52907	
52908	
52909	
52910	
52911	
52912	

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	467
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	467
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	1.611.901
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	1.611.901
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	617
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	617

XXXI. INFORMATION PAYS PAR PAYS

Information à compléter pour les établissements visés à l'article 4, paragraphe 1er, 3 du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012 sauf ceux qui publient des comptes consolidés conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION de la succursale, filiale ou filiale commune NATURE des activités PAYS	Exercice				
	Nombre de salariés <i>en équivalents temps plein</i>	Chiffre d'affaires (= Intérêts et produits assimilés + revenus de titres à revenu variable + commissions perçues + bénéfices provenant d'opérations financières)	Bénéfice (Perte) avant impôt	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
NEANT					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 12 DU CODE DES SOCIETES

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101	
a. Participations	53102	
b. Créances subordonnées	53103	
c. Autres créances	53104	
2. Autres créances.....	53105	
a. A plus d'un an	53106	
b. A un an au plus.....	53107	
3. Dettes	53108	
a. A plus d'un an	53109	
b. A un an au plus.....	53110	
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises.....	53111	
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	53112	
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement.....	53113	
5. Autres engagements financiers significatifs	53114	

N°	BE0404.501.381	C-ét 5.32.1
----	----------------	-------------

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS

~~L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

~~Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992:~~

~~Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:~~

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 100.00 200.00

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	13,4	11,4	2,0
Temps partiel.....	1002	6,4	0,0	6,4
Total en équivalents temps plein (ETP)...	1003	18,2	11,4	6,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	22.597,5	19.222,5	3.375,0
Temps partiel.....	1012	8.010,9	0,0	8.010,9
Total	1013	30.608,4	19.222,5	11.385,9
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.208.794,72	1.064.255,86	144.538,86
Temps partiel.....	1022	377.936,58	0,00	377.936,58
Total	1023	1.586.731,30	1.064.255,86	522.475,44
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	4.242,80	2.845,74	1.397,06

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	17,4	10,5	6,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	28.862,5	17.598,8	11.263,7
Frais de personnel.....	1023	1.492.074,30	971.566,35	520.507,95
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	4.071,18	2.326,86	1.744,32

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	14	6	18,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	14	5	17,8
Contrat à durée déterminée	111	0	1	0,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0
Contrat de remplacement	113	0	0	0,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	12	0	12,0
de niveau primaire	1200	0	0	0,0
de niveau secondaire	1201	6	0	6,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	5	0	5,0
de niveau universitaire	1203	1	0	1,0
Femmes	121	2	6	6,5
de niveau primaire	1210	1	1	1,8
de niveau secondaire	1211	0	3	2,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,9
de niveau universitaire	1213	0	1	0,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	0,0
Employés	134	14	5	17,8
Ouvriers	132	0	1	0,7
Autres	133	0	0	0,0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'établissement	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	2	3,0
210	2	1	2,6
211	0	0	0,0
212	0	1	0,4
213	0	0	0,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise.....
 Licenciement
 Autre motif
 Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	2	2,0
310	1	1	1,6
311	0	0	0,0
312	0	1	0,4
313	0	0	0,0
340	0	0	0,0
341	0	0	0,0
342	0	0	0,0
343	1	2	2,0
350	0	0	0,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'établissement

 dont coût brut directement lié aux formations

 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies.....

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	6	5811	1
5802	68,75	5812	2
5803	3.912,42	5813	283,36
58031	3.563,98	58131	103,68
58032	348,44	58132	179,68
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

0. PRINCIPES GENERAUX

Ces règles d'évaluation ont été rédigées conformément à l'article 7, premier, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés, repris à l'article 15 de l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Elles reposent sur les critères de base suivants :

- La prudence, la sincérité et la bonne foi ;
- L'image fidèle.

1. RUBRIQUES DE L'ACTIF

1.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Ces créances et actifs sont repris au bilan à leur valeur nominale.

1.2. Créances sur les établissements de crédit

Les créances qui représentent des dépôts ou des avances de fonds et non représentées par des valeurs mobilières ou titres négociables auprès d'établissements de crédit sont évaluées pour le montant des fonds mis à la disposition de l'établissement de crédit, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps et des réductions de valeurs y afférentes.

Des corrections de valeur sont actées sur les créances ayant un caractère non recouvrable ou douteux à concurrence de la partie non recouvrable, établie par contrepartie.

1.3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont évaluées à concurrence du montant des fonds mis à la disposition du débiteur, diminuées des remboursements effectués et des réductions de valeur y afférentes.

Sur les créances qui sont intégralement ou partiellement incertaines ou douteuses, il est acté les réductions de valeur nécessaires sur base de critères objectifs et prudents du risque, en tenant compte de la situation du débiteur et de la valeur réelle des garanties reçues ainsi que des garanties personnelles.

Les créances incertaines et douteuses sont couvertes à due concurrence (dans la devise de l'opération) par des réductions de valeur et/ou de produits réservés, ou directement annulées.

1.4. Titres et autres valeurs mobilières

Les titres et autres valeurs mobilières sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais.

Les intérêts payés lors de l'acquisition sont portés au débit du compte de résultat sur lequel, plus tard, les intérêts acquis définitivement seront comptabilisés.

Les titres et autres valeurs mobilières sont évalués en fonction de leur appartenance au portefeuille de placement ou aux actifs financiers.

1.4.1. Titres de placement.

Il s'agit des titres de placement que l'établissement a acquis en vue d'un rendement à long terme.

Sont exclus :

- les titres acquis en vue de la revente pour un rendement à court terme (portefeuille trading);
- les titres à comptabiliser sous les actifs financiers.

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistrée dans le compte de résultat sur la période allant de la date d'acquisition à la date d'échéance. La prise en résultats est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat, entraînant l'adaptation de la valeur des obligations. Le rendement actuariel des titres émis avec une clause de remboursement anticipatif à l'initiative de l'émetteur est aléatoire.

Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, majorée ou diminuée de la différence inscrite au compte de résultat.

Toutefois, il existe deux dérogations à cette règle qui sont évaluées chaque trimestre.

1. Si la valeur du marché est largement inférieure à la valeur comptable et en cas de non-paiement des intérêts dus par l'émetteur, une réduction de valeur sera actée de manière à ce que la valeur comptable corresponde à la valeur du marché.
2. Si, à la suite d'une restructuration de la dette, au moins deux critères des conditions générales sont modifiés lors de l'émission, une réduction de valeur sera actée afin de ramener la valeur comptable à la valeur boursière.

A la fin de l'exercice, les intérêts courus mais non échus sont calculés au prorata. Le résultat obtenu est porté à l'actif dans les comptes de régularisation. Toutefois, les intérêts courus ne sont pas calculés selon la dérogation 1., mentionnée ci-dessus.

- **Actions et autres titres à revenu variable**

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les achats sont individualisés par lots en fonction de leur date d'acquisition. Les achats ayant eu lieu le même jour seront considérés comme un seul lot à condition que le prix d'acquisition soit identique; dans la négative chaque achat sera individualisé. Les frais d'acquisition sont pris en compte de résultat dans l'année d'acquisition. A la fin de chaque trimestre, la valeur comptable est comparée à la valeur du marché. Au cas où la valeur du marché est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur sera comptabilisée.

Pour les valeurs cotées, le cours de bourse est considéré comme le prix de marché. Pour les valeurs non-cotées, il est entendu au prix de marché :

- soit la valeur estimée sur base de l'actif net du dernier bilan connu de l'émetteur, si nécessaire corrigée afin de tenir compte d'éléments importants ayant eu lieu depuis lors et qui n'ont pas été intégrés dans cet actif net;
- soit le dernier cours coté en vente publique.

- **Titres à réaliser**

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les opérations au comptant en cours se rapportant à des titres du portefeuille commercial et pour lesquels il existe un marché liquide sont évalués à leur valeur de marché en date de clôture des comptes.

A défaut de marché liquide, ils sont évalués soit à leur valeur de marché estimée soit à la valeur d'acquisition, étant entendu que la valeur la plus basse sera prise en considération. La valeur estimée est calculée sur base de l'actif net du dernier bilan connu de l'émetteur, si nécessaire corrigée afin de tenir compte d'éléments importants ayant eu lieu depuis lors et qui n'ont pas été intégrés à l'actif net.

- **Titres et valeurs mobilières à placer**

Sont visés les titres et valeurs mobilières à court terme acquis dans le cadre d'une émission en vue de placement auprès de tiers.

Durant la période de placement, les titres seront évalués à la valeur à laquelle a eu lieu la prise ferme auprès de l'émetteur.

1.5. Immobilisations financières

Les participations et actions reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les achats sont individualisés par lots en fonction de leur date d'acquisition. Les frais d'acquisition sont pris en compte de résultat dans l'année d'acquisition. En fin d'exercice, la valeur d'acquisition est comparée à la valeur boursière ou, en l'absence de cotation, à l'actif net de la société dans laquelle une participation est détenue, moyennant correction en fonction d'éléments connus tels que la rentabilité et/ou les perspectives futures.

Pour les actions cotées, la valeur comptable est comparée à la valeur boursière en fin d'exercice. Au cas où la valeur boursière est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur sera comptabilisée pour la différence. Au cas où la valeur estimée (pour les valeurs non-cotées) est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur sera comptabilisée pour autant que la réduction de valeur représente un caractère durable ou définitif.

Au cas où la valeur boursière ou la valeur estimée (pour les valeurs non-cotées) est supérieure à la valeur d'acquisition, les réductions de valeur antérieures seront reprises. Cela vaut également pour les parts de capitalisation de SICAV.

Les créances subordonnées sur les entreprises dans lesquelles des actions ou participations sont détenues, sont évaluées de la même façon.

Les participations et actions peuvent être réévaluées lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. La valeur réévaluée qui entre en considération pour ces actifs, est justifiée dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice dans lequel la réévaluation est d'application pour la première fois. Les plus-values sont affectées directement sur le compte « Plus-values de réévaluation » au passif et y sont maintenues aussi longtemps que les participations et actions auxquelles elles se rapportent ne sont pas réalisées.

Les cautionnements en numéraire, versés en espèces à titre de garantie permanente auprès d'administrations publiques ou d'entreprises de services publics, sont évalués à leur valeur de réalisation. Au cas où la valeur de réalisation est inférieure au montant initial, une réduction de valeur sera actée. Les réductions de valeur sont reprises lorsqu'elles ne se justifient plus.

1.6. Frais d'établissement

Les frais se rapportant à la constitution, à l'extension ou à la restructuration de l'institution (principalement les frais de constitution, d'augmentation de capital, d'éventuelles réductions de capital et de restructuration) sont portés en charge durant l'exercice de leur dépense.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement, de concessions, de brevets, de licences, de savoir-faire, de marques, et d'autres droits similaires sont portés en charge durant l'exercice de leur dépense. Les acomptes versés sur immobilisations incorporelles sont portés en charge durant l'exercice de leur paiement.

Par *goodwill*, il y a lieu d'entendre la différence entre le coût d'acquisition d'une entreprise ou d'une branche d'activité et la somme des valeurs des éléments actifs et passifs qui la composent, dans la mesure où le premier excède. Ces frais sont comptabilisés sous cette rubrique.

La TVA non récupérable, ou d'autres taxes en cas d'acquisition, sont portées immédiatement en compte de résultat. L'amortissement du *goodwill* s'élève à 20% par an de la valeur d'acquisition. Les acomptes sur *goodwill* sont amortis pour la première fois durant l'année de leur paiement.

Les autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires d'acquisition inclus, exceptée la TVA non récupérable et/ou autres taxes. Celles-ci sont ensuite amorties sur une durée de 5 ans.

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires d'acquisition exclus, exceptée la TVA non récupérable et/ou autres taxes. Les montants de moins de € 500,00 sont comptabilisés dans les frais généraux.

Taux d'amortissement.

- constructions, exclus travaux accessoires :	3 % par an,	linéaire
- travaux accessoires aux constructions :	10 % par an,	linéaire
- installations diverses :	25 % par an,	linéaire
- machines non informatiques :	20 % par an,	linéaire
- équipement informatique :	33,33 % par an,	linéaire
- mobilier :	10 % par an,	linéaire
- matériel roulant voitures :	20 % par an,	linéaire
- matériel roulant vélos :	33,33 % par an,	linéaire
- équipement de bureau :	33,33 % par an,	linéaire
- matériel de seconde main :	50 % par an,	linéaire

1.9. Autres actifs

Il s'agit de créances en provenance des opérations faisant partie des activités courantes de l'entreprise en dehors de l'activité de crédit. Ces créances sont évaluées à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes sauf en cas de règles d'évaluation spécifiques. Le cas échéant, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées.

1.10. Comptes de régularisation

- **Charges à reporter.**

Sont portés sous cette rubrique, les pro rata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

- **Produits acquis.**

Sont portés sous cette rubrique, les pro rata de produits qui ne seront recueillis qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à des exercices antérieurs.

2. RUBRIQUES DU PASSIF

2.1. Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

L'évaluation de base de ces dettes s'effectue conformément à l'article 20, §2 de l' A.R. des comptes annuels des établissements de crédit. L'article 20, §2 de cet A.R. prévoit que les dettes représentées ou non représentées en titres négociables ou en valeurs mobilières, et, provenant de dépôts ou d'emprunts, sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition de l'établissement de crédit, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps.

2.2. Autres dettes

Les autres dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale et sur base du montant réellement dû à la date de clôture des comptes.

2.3. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir des pertes et charges probables et certaines dont le montant ne peut être estimé que d'une manière raisonnable et dont l'échéance n'est pas généralement connue avec certitude.

2.3.1 Pensions et obligations similaires

Cette rubrique comprend les provisions constituées afin de satisfaire aux obligations en matière de pensions de retraite et de survie, des prépensions et autres pensions et rentes en vertu d'engagements que l'établissement de crédit a pris en faveur des membres ou anciens membres de son personnel ou de sa direction, sauf si elles sont versées à des entités juridiques distinctes (fonds de pension, compagnies d'assurance). Ces obligations seront estimées sur base d'un calcul par bénéficiaire et si besoin ce calcul sera certifié par un actuariaire.

2.3.2 Autres risques et charges

Ce poste comprend tout d'abord les provisions pour couvrir le risque de perte lié à des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit potentiel (engagements de crédits). Les risques, liés aux engagements de crédit, sont jugés dossier par dossier en fonction, d'une part de la situation du débiteur et, d'autre part en fonction des garanties réelles et personnelles reçues, le tout évalué avec la nécessaire circonspection. Ce poste comprend aussi les provisions pour risques de position en devises, en titres et autres instruments financiers. Lorsqu'en date de clôture des comptes, les positions prises en devises, en titres et en autres instruments financiers nouveaux, mènent à des pertes probables, celles-ci seront calculées et actées de façon prudente et ce, en fonction de la situation des marchés financiers sur lesquels ces opérations ont eu lieu. Les provisions actées ne seront pas moins élevées que le prix de revient des opérations nécessaires afin d'annuler les positions existantes ou afin de résilier les contrats en cours à la date de clôture des comptes.

2.4. Fonds pour risques bancaires généraux

La société a constitué un fond pour risques bancaires généraux en vue de couvrir d'éventuels risques liés à l'exploitation d'un établissement de crédit.

Chaque année, à la date de clôture des comptes, le conseil d'administration estime les risques potentiels et latents liés aux activités bancaires courantes et fixe le niveau adéquat du fonds dans les limites établies.

2.5. Comptes de régularisation

Dans cette rubrique, sont tout d'abord reprises les charges à imputer, c'est-à-dire les pro rata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé et/ou à des périodes antérieures.

Sont aussi repris dans cette rubrique, les produits à reporter, c'est-à-dire les pro rata de produits perçus au cours de l'exercice ou de périodes antérieures, mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

3. POSTES HORS BILAN

3.1. Opérations de change au comptant et à terme.

Pour l'évaluation de ces postes, il est référé au point se rapportant à la conversion en euro d'éléments qui sont à l'origine exprimés en devises étrangères.

3.2. Engagements suite aux achats, ventes de titres et valeurs mobilières.

Les titres achetés, puis vendus et pour lesquels la transaction n'est pas encore échue, sont estimés à leur prix d'acquisition et de vente respectifs dans le chef de la banque de titres.

3.3. Valeurs confiées à l'établissement de crédit.

Pour les valeurs confiées à l'encaissement : mention de la valeur nominale ou faciale des valeurs confiées.

Pour les valeurs confiées en dépôt à découvert à l'établissement, il est fait mention des valeurs suivantes :

- à découvert : la valeur boursière ou la valeur intrinsèque des titres et valeurs, à revoir annuellement et pour les bons de caisse, la valeur nominale ou le dernier cours connu par l'établissement.
- Pour les fonds de placements, SICAV's,...le dernier cours connu en date de reporting.

AUTRES RENSEIGNEMENTS À MENTIONNER EN ANNEXE

1. Relevé détaillé de la valeur comptable du portefeuille de placements obligations et autres titres à revenu fixe (C-ét 5.3.2)

La valeur d'acquisition au terme de l'exercice (colonne exercice précédent) : 41.758 (code 50323P).

Ce montant ne correspond pas avec celui de la ligne 50.323 des comptes annuels clôturés au 31/12/2019, à savoir 43.014.

Il s'agit d'une différence de taux de change EUR/USD et EUR/GBP entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.

2. Relevé détaillé de la valeur comptable du portefeuille de placements actions, parts et autres titres à revenu variable (C-ét 5.4.2)

La valeur d'acquisition au terme de l'exercice (colonne exercice précédent) : 10.622 (code 50414P).

Ce montant ne correspond pas avec celui de la ligne 50.414 des comptes annuels clôturés au 31/12/2019, à savoir 10.608.

Il s'agit d'une différence de taux de change EUR/CHF entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.



VAN DE PUT & CO

BANQUIERS PRIVÉS | PRIVAATBANKIERS

RAPPORT DES GERANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2020



TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	3
2.	Evolution	4
3.	Succurcales	5
4.	Evenements importants survenus après la clôture de l'exercice	6
5.	Répartition bénéficiaire proposée	7
6.	La gestion de risques	8
1.	Introduction	8
2.	Quelques ratios	9
3.	La gestion des risques	9
4.	Informations concernant les fonds	10
5.	Exigences de fonds propres	11
6.	Exigences de levier	11
7.	Les immobilisations financières	12
8.	Le portefeuille d'investissement	12
I.	Actions	12
II.	Titres à revenu fixe	13
7.	Politique de rémunération	14
1.	Introduction	14
2.	Collège des Associés-Gérants	14
3.	Conseil de surveillance	14
4.	Politique de rémunération générale	14
8.	Gouvernance	15
1.	La politique de recrutement	15
2.	Comité des risques	17
3.	Flux d'information des risques aux organes de direction	17
9.	Mandats externes	18
10.	Annexes	19
1.	Risque de crédit et de contrepartie	19
I.	Risques de crédit et de contrepartie et positions de négociation non dénouées (approche standard)	19
II.	Répartition géographique des expositions de crédit par pays du débiteur	20
III.	Répartition de toutes les valeurs exposées au risque par durée résiduelle	21
2.	Approche standard pour risque de change	22
3.	Actifs grevés	22
4.	Coussin de fonds propres contracyclique	23



1. INTRODUCTION

Vous trouverez ci-dessous notre rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui a été établi conformément aux exigences du Code des sociétés et à la réglementation spécifique aux établissements de crédit.

L'année 2020 aura été une année marquée dans l'esprit de tous par de nombreux bouleversements. La multiplicité et rapidité des changements sociaux et économiques qu'a entraînées la pandémie forcent chacun à s'adapter. Mis à part les adaptations opérationnelles entreprises à un rythme accéléré, sur la plupart des plans, l'année n'a pas significativement eu d'influence sur VAN DE PUT & CO.

Il est vrai que sur le plan des marchés financiers, nous avons connu une année pour le moins mouvementée. Au mois de mars, nous avons observé une chute spectaculaire et très rapide de l'ordre de 35% des principaux marchés boursiers suite à la propagation de la pandémie et aux mesures de confinement prises par les différents gouvernements. Cependant cette chute a été suivie par une remontée progressive des indices. Au sein de ces indices, les performances sectorielles ont été très diverses. Les secteurs bancaire (traditionnel) et pétrolier sont à la traîne tandis que le secteur technologique a, lui, très largement progressé.

Cette remontée des indices s'explique notamment par les programmes de rachats d'obligations massifs mis en place par les banquiers centraux et par les autres mesures de soutien adoptées par les gouvernements. Au quatrième trimestre, les marchés dans leur ensemble – y compris les secteurs retardataires – se sont significativement redressés suite à la publication du taux d'efficacité du vaccin de Pfizer/-BioNTech, suivi de ceux d'une série d'autres vaccins en cours de développement et, désormais, de distribution, permettant d'espérer un retour à un mode de vie plus normal en 2021.

La création monétaire spectaculaire qui a eu lieu en 2020 et qui avait déjà commencé dans la foulée de la crise financière de 2008, n'est pas près de s'arrêter et ne manquera pas d'avoir des conséquences majeures sur l'évolution des marchés financiers dans le futur.

Sur le plan de la Gouvernance de la Banque, notre Collège d'Associés-Gérants connaît aujourd'hui une évolution importante. Comme annoncé dans nos courriers de fin d'année 2018 et 2019, Eric van de Put a tourné la page de la Banque pour prendre une retraite bien méritée. Durant 30 années, il aura œuvré au développement de la Banque. L'un de ses mérites fut d'avoir su développer l'indépendance de la firme, malgré la concurrence exacerbée entre les acteurs actifs dans le métier de la banque privée en Belgique, malgré l'avalanche réglementaire subie par le secteur financier et grâce à l'évolution ou plutôt la révolution technologique qu'a connu le secteur financier ces 30 dernières années et que nous connaissons toujours. Il a géré le passage du statut d'agent de change et de société de bourse au statut d'établissement de crédit, l'informatisation des activités, le personnel, les contacts avec les régulateurs, le déménagement du siège à la Van Putlei... tout en faisant toujours prévaloir les intérêts de la clientèle. Nous tenons à lui exprimer toute notre reconnaissance pour le remarquable travail qu'il a accompli et à le remercier pour toutes ces années de collaboration.

Le bilan annuel se clôture sur un total de bilan de € 161.787.632 et un bénéfice de l'exercice de € 3.620.412 à affecter. Compte tenu d'un bénéfice reporté de € 2.669.553, le bénéfice à affecter s'élève à € 6.289.965.



2. EVOLUTION

Montants en euros	31/12/2020	31/12/2019	Evolution
ACTIF	161 787 632	144 752 631	17 035 001
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	76 774 355	57 133 423	19 640 932
Créances sur établissements de crédit	33 829 689	29 433 842	4 395 847
Créances sur la clientèle	834 840	447 431	387 409
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 722 661	42 355 553	- 6 632 892
Actions	9 180 298	9 916 144	- 735 846
Immobilisations financières (actions)	1 158 300	1 158 300	
Immobilisations corporelles	2 625 812	2 696 019	- 70 207
Immobilisations incorporelles	251 487	252 079	- 592
Autres actifs	1 002 826	958 115	44 711
Comptes de régularisation	407 364	401 725	5 639
PASSIF	161 787 632	144 752 631	17 035 001
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	
Dettes envers la clientèle	138 845 978	125 074 984	13 770 994
Autres dettes	4 219 940	722 860	3 497 080
Comptes de régularisation	6 724	2 760	3 964
Fonds pour risques bancaires généraux	900 000	1 150 000	- 250 000
Capital souscrit	3 100 000	3 100 000	
Plus-values de réévaluation	357 841	357 841	
Réserves	11 674 633	11 674 633	
Bénéfice reporté (perte) (+) (-)	2 682 516	2 669 553	12 963
POSTES HORS BILAN			
Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	467 297	755 834	- 288 537
Valeurs confiées à l'établissement de crédit	1 625 036 473	1 734 974 383	- 109 937 910
COMPTE DE RESULTATS			
Intérêts et produits assimilés	1 009 285	1 356 547	- 347 262
Intérêts et charges assimilés	- 387 682	- 258 693	- 128 989
Revenus de titres à revenu variable	1 669 827	1 382 702	287 125
Commissions perçues	6 304 977	5 844 739	460 238
Commissions versées	- 530 989	- 463 023	- 67 966
Bénéfice (Perte (-)) d'opérations financières	302 610	275 909	26 701
Frais généraux administratifs	- 2 948 387	- 2 765 440	- 182 947
Amortissements sur immob. corporelles	- 229 393	- 218 786	- 10 607
Réductions de valeur sur le portefeuille de placements (- actées) + reprises	- 1 066 172	- 90 498	- 975 674
Dotation (-) prélèvements (+) fonds pour risques bancaires	250 000		250 000
Autres produits d'exploitation	158 356	260 345	- 101 989
Autres charges d'exploitation	- 69 032	- 65 709	- 3 323
Bénéfice courant avant impôts (+) (-)	4 463 400	5 258 093	- 794 693
Produits exceptionnels	800		800
Charges exceptionnelles	- 8 653	- 12 912	4 259
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+) (-)	4 455 547	5 245 181	- 789 634
Impôts sur le résultat (+) (-)	- 835 135	- 995 384	160 249
Bénéfice de l'exercice à affecter	3 620 412	4 249 797	- 629 385



3. SUCCURCALES

La banque n'a pas de succursales.



4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En février 2021, la Banque a procédé au versement d'un dividende intercalaire de € 324,00 brut par action. En conséquence, les capitaux propres de la Banque ont été réduits d'un montant de € 4.250.232,00. Ce montant a été payé par prélèvement sur les réserves disponibles. Pour l'impact du dividende ci-dessus sur les capitaux propres, veuillez-vous reporter à la page 9 et 10.



5. RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE PROPOSÉE

Nous vous proposons l'affectation suivante:

Dividende:	3.607.450 EUR
Bénéfice à reporter:	12.962 EUR



6. LA GESTION DES RISQUES

1. Introduction

La banque fait usage du régime “de minimis” (Art. 94 du Règlement (EU) 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil). Ceci signifie que la banque applique pour les risques de marchés afférents au « portefeuille de négociation » les règles propres au volume pondéré des risques de crédit selon la « méthode standard ».

Pour la pondération de ses risques, la banque fait usage des ratings octroyés par des agences de notation externes éligibles (agences de rating) notamment Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Ces ratings sont utilisés pour chaque catégorie d'exposition de risques pour autant qu'un rating soit disponible. La banque n'effectue pas d'opérations de titrisation.

En ce qui concerne le risque opérationnel, la banque fait usage de la méthode de calcul « approche par indicateur de base ». La banque ne fait donc pas usage de l'approche fondée sur les notations internes (IRB = Internal Ratings Based) pour le risque de crédit, de techniques d'atténuation du risque de crédit, d'approches par mesure avancée pour le risque opérationnel et de modèles internes pour le risque de marché.

Les établissements de crédit doivent limiter l'ensemble des risques sur une même contrepartie à 25 % de leurs fonds propres. Lorsque la contrepartie est un établissement, cette valeur ne peut dépasser un montant correspondant à 25 % des fonds propres de l'établissement ou 150 millions d'EUR, le montant le plus élevé étant retenu toutefois limité à un maximum absolu de 100 % des fonds propres de l'établissement (Art. 395 du Règlement (EU) 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil).

S'agissant d'informations abrégées, nous vous renvoyons à l'ICAAP-ILAAP, à la réglementation et aux définitions pour davantage d'explications. La réglementation complète est disponible sur le site de l'Union Européenne : <http://eur-lex.europa.eu/homepage> (Règlement (EU) 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013). Veuillez également vous référer aux règles d'évaluations disponibles dans les annexes des comptes annuels de la banque. Les activités de VAN DE PUT & CO sont propres à une banque de titres, nommément l'achat et la vente de titres pour sa clientèle. La banque n'octroie pas de crédits à sa clientèle.



2. Quelques ratios

Ratio	31/12/2020	31/12/2019	Exigence
Ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio)	2200,4%	1417,7%	100,0%
Ratio de fonds propres total (total capital ratio)	27,0%	27,3%	8,0%
Ratio de levier (leverage ratio)	11,4%	12,9%	3,0%
Rendement sur fonds propres (return on equity)	20,3%	26,0%	
Ratio d'efficience (cost-to-income ratio)	38,1%	36,3%	

Le tableau ci-dessus démontre que les ratios de la banque dépassent largement les ratios prescrits (ratio de fonds propres, ratio de levier et ratio de liquidités).

Suite au dividende intercalaire, les ratios de fonds propres au 31/03/2021 sont :

Ratio de capital total (total capital ratio) 21,4%
Ratio de levier (leverage ratio): 9,0%

3. La gestion des risques

La gestion des risques est définie comme suit: “a process effected by an entity’s board of directors, management and other personnel, applied in strategy setting and across the enterprise, designed to identify potential events that may affect the entity, and management risk to be within its risk appetite, to provide reasonable assurance regarding the achievement of entity objectives”.

La gestion des risques est une condition essentielle à la réalisation d’une croissance durable et rentable. Une actualisation constante et continue en la matière est indispensable suite à la réglementation vivante et les constatations faites par la banque. La gestion des risques est particulièrement importante par rapport aux parties prenantes (stakeholders) afin de préserver leur confiance. La banque dispose d’un comité de surveillance, d’un responsable des risques et d’un juriste externe pour la compliance qui veillent ensemble sur cette matière. L’ICAAP et l’ILAAP est toujours maintenu et des nouveaux documents de gestion ont été développés.

Un plan de relance a été élaboré (Recovery & Resolution Plan). Désormais chaque banque est dans l’obligation d’élaborer un plan de relance en vue de faire face à une crise. Le Collège des Associés est d’avis que les dispositifs en matière de gestion des risques sont appropriés au profil et à la stratégie de la banque.

Voir point 8 ci-dessous « Gouvernance ».



4. Informations concernant les fonds

Evolution des fonds propres qui entrent en considération pour les « exigences de fonds propres » :

Fonds propres	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3 100 000	3 100 000
Bénéfices non distribués	2 682 516	2 669 553
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	12 032 474	12 032 474
Fonds pour risques bancaires généraux (3)	900 000	1 150 000
Immobilisations incorporelles (montant négatif)	251 487	252 079
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	18 463 503	18 699 948
Total actifs pondérés	68 326 611	68 418 084
Ratios de fonds propres et coussins		
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)*	27,02%	27,33%
Exigence de coussing spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour l'établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,02%	7,14%
dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%
dont: exigence de coussin contracyclique	0,02%	0,14%
Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	22,52%	22,83%

(1) Il s'agit du capital ordinaire entièrement souscrit.

(2) Il s'agit de : la réserve légale (€ 310.000), la réserve disponible (€ 10.949.000), la réserve indisponible (€ 1.525), la réserve immunisée (€ 414.108), plus-values de réévaluation (€ 357.841).

(3) Le fonds pour risques bancaires généraux (€ 900.000) ne fait pas partie des fonds propres comptables (voir comptes annuels rubrique VII du passif).

Il n'y a aucun autre élément en fonds propres, dans son sens le plus large, entrant en considération. Voir ci-après également l'annexe relative au risque de crédit et de contrepartie.

Tableau au 31/03/2021, suite dividende intercalaire:

Fonds propres	31/03/2021	31/12/2020
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	3 100 000	3 100 000
Bénéfices non distribués	2 682 516	2 682 516
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	7 782 242	12 032 474
Fonds pour risques bancaires généraux (3)	900 000	900 000
Immobilisations incorporelles (montant négatif)	251 339	251 487
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14 213 419	18 463 503



5. Exigences de fonds propres

Exigences de fonds propres	APR		Exigences minimales de fonds propres
	2020	2019	2020
Risque de crédit (à l'exclusion du RCC) dont approche standard:	48 719 925	49 497 830	3 897 594
Sur les établissements :	7 633 010	6 171 019	610 641
Sur les entreprises :	28 020 649	29 452 291	2 241 652
Sur la clientèle de détail :	19 755	8 620	1 580
Sur actions :	10 338 599	11 074 444	827 088
Autres éléments :	2 707 912	2 791 456	216 633
Risque de règlement:	0	0	0
Risque de marché dont approche standard:	4 289 533	4 231 018	343 163
Risque opérationnel dont approche par indicateur de base:	15 317 153	14 689 236	1 225 372
Total:	68 326 611	68 418 084	5 466 129

6. Exigences de levier

Ratio de levier	31/12/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)		
Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	161 787 632	144 752 631
(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	251 487	252 079
Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus)	161 536 145	144 500 552
Autres expositions de hors bilan		
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	- 56 483	- 30 913
Autres expositions de hors bilan	- 56 483	- 30 913
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
Fonds propres de catégorie 1	18 463 503	18 699 948
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	161 479 662	144 469 639
Ratio de levier		
Ratio de levier	11,43%	12,94%



7. Les immobilisations financières

Marché reconnu	Valeur comptable nette (*)	Valeur marché/dernier cours en vente publique	Résultats latents
Actions :			
- cotées	0	0	0
- non cotées	1.158.300	1.891.890	733.590
Total	1.158.300	1.891.890	733.590

(*) La valeur comptable nette est disponible dans les annexes aux comptes annuels « V. Etat des immobilisations financières ».

Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur les actifs financiers.

Risque :

Il s'agit de placement à long terme en euros des fonds propres de la banque dans des actions de sociétés de premier ordre ou des sociétés bien connues des gérants. La valeur d'acquisition de ce poste s'élève à 5,4 % des fonds propres comptables (y compris le fonds pour risques bancaires généraux) de la banque. Ces placements sont décidés exclusivement par le Conseil de Gérance. Des instruments financiers complexes et/ou spéculatifs n'entrent pas en considération.

8. Le portefeuille d'investissements

I. Actions

Marché reconnu	Valeur comptable nette (*)	Valeur marché/dernier cours en publique	Résultats latents
Cotées	9.180.298	10.023.295	842.996
Non cotés	0	0	0
Total	9.180.298	10.023.295	842.996

(*) La valeur comptable nette est disponible dans les annexes aux comptes annuels « IV. Etat des actions, parts et autres titres à revenu variable ».

Il n'y a pas de résultats réalisés au cours de l'exercice 2020 sur les ventes et liquidations. Le solde des réductions de valeurs comptabilisées sur le portefeuille d'investissements s'élevait à € 1.456.287 au 31/12/2020.

Risque:

Le risque est principalement limité par le biais d'investissements dans des entreprises de premier ordre dont 68,2% en euros. Il s'agit d'un portefeuille diversifié (5 sociétés). La valeur d'acquisition du poste le plus important s'élève à 15,6 % des fonds propres comptables (y compris le fonds pour risques bancaires généraux) de la banque. La banque n'investit pas dans des produits financiers dérivés et/ou des produits financiers complexes.



II. Titres à revenu fixe

La valeur comptable nette est disponible dans les annexes aux comptes annuels « III. Etat des obligations et autres titres à revenu fixe ».

- Obligations d'entreprises

La plus-value latente sur les titres à revenu fixe s'élève à € 385.271.

Pendant l'exercice 2020 nous avons réalisé des plus-values à concurrence de € 40.738 suite aux remboursements anticipés et des moins-values à concurrence de € 5.369 sur les ventes et liquidations (y inclus les remboursements (anticipés)). Des réductions de valeur ont été reprises à concurrence de € 301.918.

Risque:

Le risque est limité par la qualité de l'émetteur et par la durée de ces obligations. Il s'agit d'un portefeuille diversifié (68 postes) en euros. La valeur d'acquisition de la plus importante obligation d'entreprise s'élève à € 500.000. Aperçu basé sur la durée restante:

Montant nominal en EUR	%	Echéance
2 800 000	10,50%	2021
2 440 000	9,14%	2022
4 000 000	15,00%	2023
3 600 000	13,50%	2024
3 200 000	12,00%	2025
5 910 000	22,16%	2026
3 920 000	14,70%	2027
400 000	1,50%	2028
400 000	1,50%	2030

- Obligations de gouvernements

Il a été décidé de réduire les comptes à terme en USD et d'investir dans des titres américains à court et long terme. Il s'agit d'un portefeuille diversifié avec un très haut degré de certitude quant à la remboursabilité. La plus-value latente sur les emprunts d'Etat s'élève à € 19.900.

Montant nominal	%	Echéance
12 500 000 USD	100,00 %	2021



7. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

1. Introduction

La rémunération des associés et du personnel n'est pas liée aux résultats.

2. Collège des Associés-Gérants

La rémunération totale du Collège des Associés-Gérants est fixée annuellement et à l'avance par l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération est fixe (année 2020 : max. € 1.000.000,00). Les membres du Collège des Associés-Gérants décident entre eux du partage de la rémunération totale. Cette rémunération est fixe et elle est proportionnelle au prorata du capital de chaque membre. Elle est diminuée des rémunérations perçues dans le cadre d'éventuels mandats externes. Il est également tenu compte d'une rémunération minimale. Tous les gérants disposent également d'une voiture de société, un smartphone, une connexion internet et un abonnement de téléphone en raison des services qu'ils fournissent pour la Banque. La Banque n'accorde pas de crédits aux membres du Collège des Associés-Gérants et à leurs proches et n'autorise pas les activités à risque au nom des membres du Collège des Associés-Gérants et de leurs proches.

3. Conseil de surveillance

La rémunération des membres du Conseil de surveillance est fixée à l'avance par l'Assemblée générale des actionnaires. Si leurs activités devaient toutefois fortement différer de leurs activités ordinaires, leur rémunération pourrait être adapté moyennant l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

4. Politique de rémunération générale

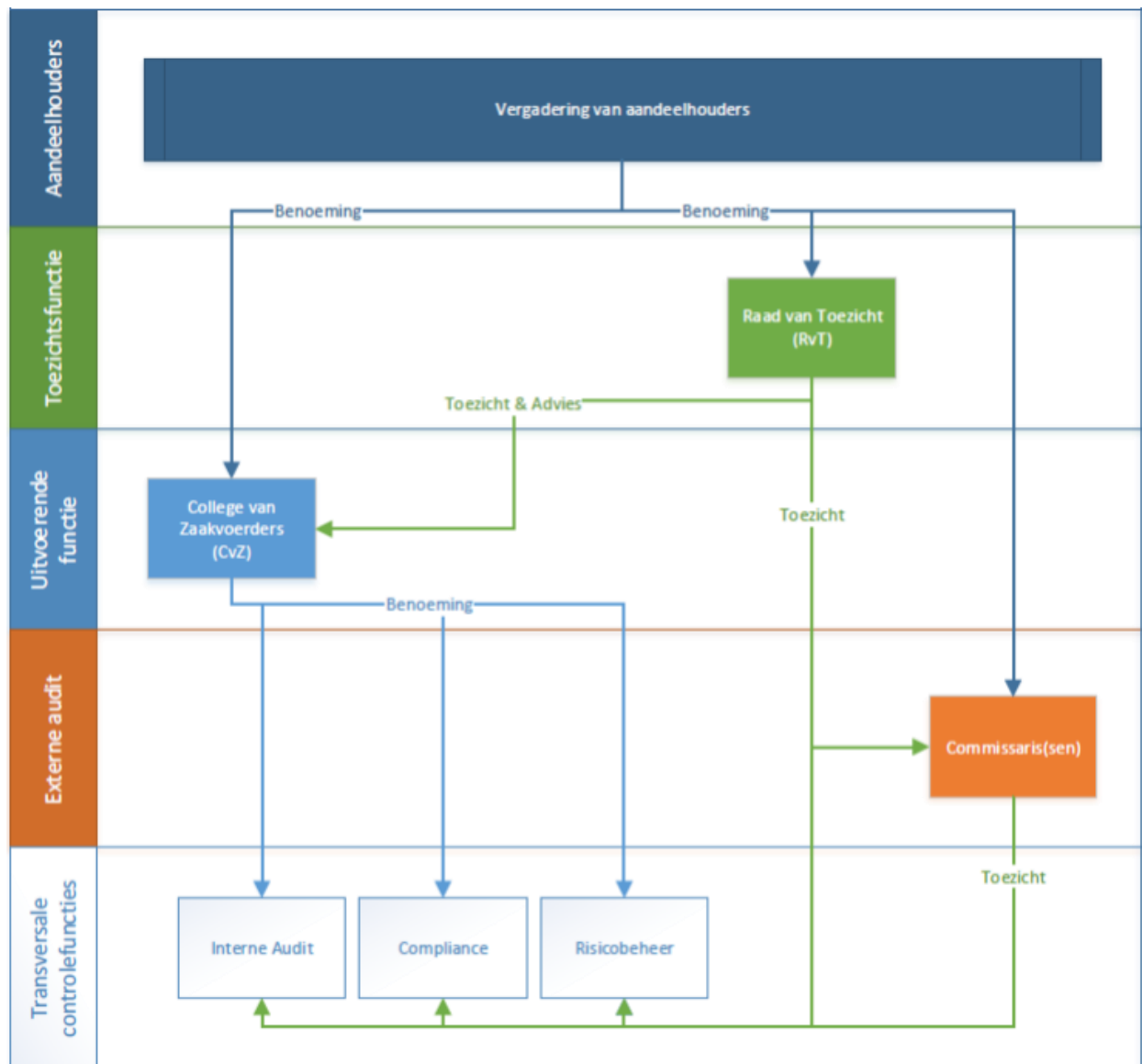
En plus de la politique de rémunération du Conseil de surveillance et du Collège des Associés-Gérants élaborée ci-dessus, la politique de rémunération des autres employés est fixée par le Collège des Associés-Gérants. La banque a une extrême aversion au risque en matière de politique de rémunération. Tous les employés perçoivent principalement une rémunération fixe contractuelle ainsi qu'une cotisation de retraite fixe. Certains employés disposent d'un véhicule de société à usage mixte (privé et professionnel).

En plus de leur rémunération fixe, d'éventuelles gratifications peuvent être octroyées annuellement aux employés. Elles sont fixées discrétionnairement par le Collège des Associés-Gérants sur base des résultats de la banque d'une part et d'autre part sur base des résultats et efforts fournis par l'employé lui-même. Cette rémunération variable n'est jamais liée à des objectifs commerciaux des employés. En effet, uniquement les associés-gérants sont chargés des activités commerciales de la banque. Aucun collaborateur de la banque ne perçoit une rémunération totale de plus d'un million d'euros.

Le Collège des Associés-Gérants évalue annuellement la politique de gestion suivant l'avis du Conseil de surveillance et moyennant une analyse spécifique de la compliance. Le Collège émet un rapport spécifique en cette matière.



8. GOUVERNANCE



1. La politique de recrutement

Grâce à leur nombre, la transition (succession) entre les associés-gérants se passe au fur et à mesure. L'avenir de la banque est garanti par l'adhésion de nouveaux associés dans le capital de la banque.

Depuis 200 ans, la banque est contrôlée par sept générations successives d'hommes et de femmes, tous descendants du fondateur de la société. La partie majeure du capital et des droits de vote est toujours restée entre les mains de ces sept générations.

Depuis quelques générations, la banque a adapté sa gestion en attirant un ou plusieurs associés-gérants extérieurs à la famille afin d'ancrer une vue externe sur la gestion de la banque. Jusqu'à ce jour, le capital de la banque a été principalement réservé aux associés-gérants ou aux anciens associés-gérants dans le cadre de dispositions statutaires ou autres. La continuité des activités a ainsi toujours été décidée par les



associés-gérants. En effet dans le cadre d'une société en commandite par actions, il n'est pas possible statutairement de procéder à de nouvelles nominations sans l'accord préalable de tous les associés-gérants actuels.

Les candidats sont immédiatement et collectivement évalués et reçus par l'ensemble des membres du Collège des Associés-Gérants. Les membres du Collège de surveillance peuvent à tout moment donner leur avis au sujet des candidats concernés. Des nouveaux membres sont nommés moyennant la modification des statuts de la banque. Conformément aux dispositions légales, leurs candidatures sont préalablement soumises à une évaluation et à l'approbation de la BNB.

Les critères en matière de succession familiale (descendants du fondateur) ou non familiale à titre d'associés sont les mêmes :

- Les associés-gérants potentiels doivent disposer d'expérience et de connaissances propres au secteur financier et plus particulièrement dans le domaine des banques privées ou de la gestion de patrimoine ;
- Il va de soi qu'ils doivent également répondre à d'autres critères telle que la fiabilité professionnelle ;
- La responsabilité illimitée des associés a opérationnellement comme conséquence, en temps normal durant toute leur carrière, qu'ils sont impliqués à temps plein au sein de la banque. Tenant compte de la responsabilité illimitée des associés-gérants et du caractère familial de la banque, un nombre spécifique de chaque sexe représenté au sein du Collège des Associés-Gérants n'a été explicitement fixé.
- Tenant compte de leur obligation statutaire de participer au capital de la banque, il est attendu qu'ils disposent de moyens financiers nécessaires.

Les associés-gérants sont nommés statutairement à vie. Ils peuvent être démis de leur fonction dans des circonstances bien précises et limitées. Statutairement il existe un droit de préemption (et une obligation de vendre) sur toutes les actions de tous les associés voulant cesser leurs activités au sein de la banque. Ainsi la durée réelle des mandats des associés-gérants est généralement et effectivement limitée à l'âge de la retraite. Historiquement les associés-gérants ont exercé leur mandat durant une période de 20 à 50 ans.

Lorsqu'un membre du Conseil de surveillance souhaite démissionner ou lorsque l'Assemblée générale des actionnaires décide de mettre fin au mandat d'un membre du Conseil de surveillance (article 18 des statuts de la banque), un ou plusieurs candidats potentiels seront immédiatement proposés par le Collège des Associés-Gérants et par les membres du Conseil de surveillance. Le Collège des Associés-Gérants dispose constamment d'une liste de candidats potentiels à cet effet. Toutefois, si le nombre et/ou le caractère indépendant des membres restants du Conseil de surveillance n'est pas contraire aux statuts de la banque, le Collège des Associés-Gérants peut décider de ne pas proposer un remplaçant. Les candidats sont évalués et reçus par l'ensemble des membres du Collège des Associés-Gérants et du Conseil de surveillance. En finalité, les nouveaux membres sont proposés à l'Assemblée générale des actionnaires et nommés par celle-ci. Conformément aux dispositions légales, leurs candidatures sont préalablement soumises à une évaluation et à l'approbation de la BNB.

Les critères en matière de suivi des membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

- Les membres potentiels du Conseil de surveillance doivent disposer des connaissances nécessaires en matière de fonction de direction et/ou organe de direction dans des sociétés familiales de préférence et si possible mais pas obligatoirement, dans le secteur financier.



- Collégalement on s'efforce à obtenir une diversité des profils au sein du Conseil de surveillance.
- Collégalement les membres doivent au moins disposer des connaissances nécessaires en matière d'audit et de comptabilité afin de pouvoir exercer les fonctions de comité d'audit et des risques.
- Evidemment ils doivent aussi répondre à d'autres critères telle que la fiabilité professionnelle.
- Le caractère spécifique de la banque et sa forme juridique ne facilite pas la représentation d'un nombre spécifique de chaque sexe au sein du Conseil de surveillance.

2. Comité des risques

Les fonctions réunies du comité d'audit et du comité des risques (article 33 de la Loi bancaire) reviennent exclusivement aux membres du Comité de surveillance. Pour cette raison, il n'est pas nécessaire de former un comité des risques à part entière, car ce comité existe *de facto* à travers le Conseil de surveillance.

3. Flux d'informations des risques aux organes de direction

Tenant compte de la taille et de la structure de la banque, le Collège des Associés-Gérants est continuellement informé des risques.



9. MANDATS EXTERNES

Les mandats externes détenus à ce jour par les gérants-associés sont:

Monsieur Arnaud van de Put:

- Compagnie Foncière et Immobilière Belgo-Tunisienne SA, administrateur
- Société Anonyme l'Industrielle et Pastorale Belge-Sud-Américaine SA en liquidation, liquidateur
- Société Commerciale et Financière Belge SA en liquidation, liquidateur
- Société Foncière Belgo-Canadienne SA en liquidation, liquidateur

Monsieur Maximilien de Wasseige:

- Kempens Bosbeheer SPRL, gérant

10. ANNEXES

1. Risques de crédit et de contrepartie

I. Risques de crédit et de contrepartie et positions de négociation non dénouées (approche standard)

Montant net total et moyen des expositions	Valeur nette des expositions à la fin de la période	Expositions moyennes nettes au cours de la période
Administrations centrales ou banques centrales	87 807 021	93 746 200
Établissements	35 586 984	34 819 872
Entreprises	25 007 920	25 489 819
Clientèle de détail	26 340	108 490
Expositions en défaut	-	9 366
Expositions sur actions	10 338 598	10 089 510
Autres expositions	2 712 799	2 764 551
Total approche standard	161 479 662	167 023 126



II. Répartition géographique des expositions de crédit par pays du débiteur

Ventilation géographique des expositions	Valeur nette				
	Europe	Belgique	France	Luxembourg	Pays-Bas
Administrations centrales ou banques centrales	77 628 094	77 623 468	-	-	-
Établissements	35 177 414	31 116 578	667 860	1 382 288	408 047
Entreprises	18 517 432	4 170 967	4 893 865	1 210 730	3 340 948
Clientèle de détail	26 340	26 340	-	-	-
Expositions sur actions	10 338 598	5 099 285	2 321 171	-	-
Autres expositions	2 712 787	2 712 787	-	-	-
Total approche standard	144 400 665	120 749 425	7 882 896	2 593 018	3 748 995

Ventilation géographique des expositions	Valeur nette				
	Suisse	Autres Europe	Amérique	Autres zones géographiques	Total
Administrations centrales ou banques centrales	-	4 626	10 178 927	-	87 807 021
Établissements	1 315 757	286 884	409 569	-	35 586 983
Entreprises	-	4 900 922	4 883 347	1 607 142	25 007 921
Clientèle de détail	-	-	-	-	26 340
Expositions sur actions	2 918 142	-	-	-	10 338 598
Autres expositions	-	-	12	-	2 712 799
Total approche standard	4 233 899	5 192 432	15 471 855	1 607 142	161 479 662

III. Répartition de toutes les valeurs exposées aux risques par durée résiduelle

Échéance des expositions	Valeur nette d'exposition					Total
	à la demande	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
Administrations centrales ou banques centrales	77 628 094	10 178 927				87 807 021
Établissements	35 586 984					35 586 984
Entreprises		2 772 339	12 454 989	9 780 592		25 007 920
Clientèle de détail	26 340					26 340
Expositions sur actions					10 338 598	10 338 598
Autres expositions					2 712 799	2 712 799
Total approche standard	113 241 418	12 951 266	12 454 989	9 780 592	13 051 397	161 479 662



2. Approche standard pour risques de change

Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	APR	Exigences de fonds propres
Risque sur actions (général et spécifique)	2 918 142	233 451
Risque de change	1 371 391	109 711
Total	4 289 533	343 163

3. Actifs grevés

	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
			dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA
Actifs	141 814	167 799 647	10 069 856		
Instruments de capitaux propres		10 071 858	6 038 862		
Titres de créance		37 510 650	4 004 315	36 792 335	4 129 938
dont: émis par des administrations publiques		11 300 460		11 354 909	
dont: émis par des entreprises financières		3 465 995		3 413 353	
dont: émis par des entreprises non financières		22 468 225	4 004 315	22 087 597	4 129 938
Autres actifs	141 814	5 424 322		-	-

Informations descriptives complémentaires

Le montant des actifs grevés dépend principalement des sûretés que la banque doit détenir dans le cadre de la liquidation auprès de LCH Clearnet Clearing Fund. Il repose sur le volume des transactions et la nature des actifs en bourse d'Euronext.



4. Coussin de fonds propres contracyclique

Ventilation par pays	Expositions générales de crédit (selon approche standard)	Exigences de fonds propres		Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
		Dont: expositions générales de crédit	Total		
Belgique	11 997 910	959 833	959 833	0,292	
Brésil	399 856	31 989	31 989	0,010	
Suisse	2 918 142	233 451	233 451	0,071	
Republique tchèque	607 322	48 586	48 586	0,015	0,50%
Allemagne	1 462 125	116 970	116 970	0,036	
Danemark	606 260	48 501	48 501	0,015	
France	7 625 178	610 014	610 014	0,186	
Royaume-Uni	1 217 038	97 363	97 363	0,030	
Irlande	608 336	48 667	48 667	0,015	
Italie	1 010 774	80 862	80 862	0,025	
Jersey	1 208 671	96 694	96 694	0,029	
Japon	401 505	32 120	32 120	0,010	
Luxembourg	1 412 653	113 012	113 012	0,034	0,25%
Pays-Bas	3 717 729	297 418	297 418	0,090	
Suède	402 199	32 176	32 176	0,010	
Etats-Unis d'Amérique	5 491 217	439 297	439 297	0,134	
Total	41 086 915	3 286 953	3 286 953	1,00	0,02%



VAN DE PUT & CO

BANQUIERS PRIVÉS | PRIVAATBANKIERS

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Montant total d'exposition au risque	68 326 611
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,02%
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	13 665